

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022**

**Etaient présents** : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Jean-Marc JEANDEMANGE, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Xavier BENSSOUSSEN, Dominique BOUCHON, Joseph CARTIGNY, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Isabelle DELPLACE, Myriam FANGET, Léontina GARNIER, Geneviève GOYFFON, Daniel MARTIN-FERRER, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Alain SICARD, Éric TEYSSIER, Denis VIAL.

**Etaient excusés** : Odile ARBILLAT, Marc CHAVENT, Dominique GABASIO, David MUGNIER, Séverine PETIT, Wilfried RODEMET, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Frédérique MOLLIE.

**Etaient absents** : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Sylvie EL KHOUTABI, Laure MARTIN, Mathieu ROMANIN.

**Pouvoir(s)** : David MUGNIER à Christian BATAILLY.

**Secrétaire de séance** : Alain POIZAT

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

25 présents : 23 titulaires + 2 suppléants - 26 votants : dont 1 procuration

---

**C-2022-056** : Désignation des membres de droits siégeant à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la structure d'animation de la vie locale associative "Le cocon"

DESIGNÉ, à l'unanimité, pour représenter la communauté de communes pour siéger en tant que membres de droit avec voix délibératives à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la structure d'animation de la vie locale associative "Le cocon" :

- Madame Béatrice DE VECCHI en tant que 1ère vice-présidente et représentante du président,
- Madame Fabienne CHARMETANT en tant que 5ème Vice-présidente déléguée au service à la population,
- Madame Virginie BACLET en tant qu'élue communautaire.

**C-2022-057** : Modification des délégations de pouvoirs donnés au Président

APPROUVÉ, à l'unanimité, la modification des délégations de pouvoirs donnés au Président.

**C-2022-058** : Prestations de nettoyage de divers bâtiments de la Communauté de Communes Rives de l'Ain, Pays du Cerdon – autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure adaptée ouverte

AUTORISÉ, à l'unanimité, le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande et tous les actes afférents à ce marché avec l'entreprise SONYALIS SERVICES sans montant annuel minimum et avec un montant maximum annuel de 70 000€ HT soit 84 000€ TTC.

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022**

**C-2022-059** : Attribution de subventions à l'association "Le cocon" au titre de l'exercice 2022

ÉMIS, à l'unanimité, un avis favorable sur le principe du versement de la subvention de 53 940€ pour l'année 2022 à la structure d'animation locale « Le cocon » et AUTORISÉ le Président à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

**C-2022-060** : Attributions de subventions à l'association "Le cocon" au titre de l'exercice 2023

ÉMIS, à la majorité avec l'abstention de Monsieur BENSSOUSSEN, un avis favorable sur le principe du versement de la subvention de 20 000€ à la structure d'animation locale « Le cocon » afin de permettre à la structure de fonctionner en 2023 et AUTORISÉ le Président à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

**C-2022-061** : Budget principal, décision modificative n°2

APPROUVÉ, à l'unanimité, la décision budgétaire modificative n°2 sur le budget principal.

**C-2022-062** : Demandes d'exonération de la TEOM pour l'année 2023

APPROUVÉ, à l'unanimité, d'accorder l'exonération de la TEOM pour l'année 2023 aux entreprises Intermarché Neuville sur Ain, Super U de Pont d'Ain, GXO Logistics et Dachser France et SPO-01160.

**C-2022-063** : Indemnités des élus communautaires

APPROUVÉ, à l'unanimité, les mêmes modalités indemnitaires pour le 7<sup>ème</sup> vice-président votées le 23 juillet 2020.

**C-2022-064** : TVA sur la vente de la SERP

APPROUVÉ, à l'unanimité, de supprimer l'option TVA sur cette vente.

**C-2022-065** : Validation des mises à disposition de personnel à l'association « Le cocon » pour des missions de service public

APPROUVÉ, à la majorité avec l'abstention de Monsieur JEANDEMANGE et Madame DELPLACE, le principe de la mise à disposition de :

- Hélène SOUDY, 1 ETP auprès de la structure d'accueil « Le Cocon » et valide les termes de la présente mise à disposition,

- Sandra CHARPIGNY, 0.5 ETP auprès de la structure d'accueil « Le Cocon » et validé les termes de la présente mise à disposition,

- Sandrine ROGER, 0.4 ETP auprès de la structure d'accueil « Le Cocon » et validé les termes de la présente mise à disposition.

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022**

**C-2022-066** : Plan de financement pour les travaux de l'espace multi-accueil de Pont d'Ain

APPROUVÉ, à l'unanimité, d'adopter l'opération, son plan de financement et ses modalités de financement et AUTORISÉ le Président à signer tout document relatif à cette opération.

**C-2022-067** : Validation du compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2021 – Ecosphère Innovation

PRIS ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2021 d'Ecosphère Innovation.

**C-2022-068** : Vente du 3<sup>ème</sup> lot – Ecosphère Proximité Jujurieux

APPROUVÉ, à l'unanimité, l'aliénation du lot 3 de la ZA Jujurieux à Monsieur Courtois, entreprise Terra Concept créateur d'extérieurs pour une activité de paysagiste et AUTORISÉ le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce lot par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

**C-2022-069** : Création d'un service commun d'instruction du droit des sols

APPROUVÉ, à l'unanimité, la création d'un service commun d'instructions des actes et autorisations d'urbanisme et AUTORISÉ le Président à signer les conventions avec les communes qui le souhaitent et à faire toutes les démarches administratives nécessaires.

**C-2022-070** : Intégration de la filière « Jouets » dans le contrat Eco-mobilier porté par Organom

APPROUVÉ, à l'unanimité, le contrat territorial pour les jouets avec l'éco-organisme Eco-mobilier et AUTORISÉ Organom à signer le contrat pour le Président.

**C-2022-071** : Intégration de la filière « Jouets » dans le contrat Eco-mobilier porté par Organom

APPROUVÉ, à l'unanimité, le contrat territorial pour pour les articles de bricolage et de jardin avec l'éco-organisme Eco-mobilier et AUTORISÉ Organom à signer le contrat pour le Président.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE A 21H.

- Les délibérations de la présente séance seront consultables au siège de la Communauté de Communes, Rives de l'Ain - Pays du Cerdon, après transmission en Préfecture.

- La prochaine séance du Conseil Communautaire aura lieu le jeudi 17 novembre 2022 à 18H30.